



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Apprentissage des nouvelles techniques d'intervention de la police

Question écrite n° 40738

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur s'agissant de l'apprentissage des nouvelles techniques d'intervention de la police. En effet, le directeur général de la police nationale a récemment transmis une note dans laquelle il signifie le remplacement de la clé d'étranglement par d'autres méthodes d'interpellation. Cette technique sera effectivement remplacée par trois autres méthodes à savoir « l'amener au sol par pivot », « l'amener au sol par contrôle de ligne d'épaule » et la « maîtrise par contrôle de tête ». De fait, ces nouvelles techniques d'intervention, qui s'avèrent difficile à exécuter, vont nécessiter une formation importante afin que les policiers puissent les utiliser sur le terrain en évitant les incidents. Si cela implique une modification des apprentissages pour les futurs policiers qui arrivent à l'école de police, cela nécessite une formation complète et chronophage pour les fonctionnaires déjà en poste et habitués aux anciennes techniques d'interpellation. Or dans le contexte actuel de violences accrues et de défiance de l'autorité, cette formation aux nouvelles méthodes d'intervention devra être suffisamment rapide pour que les 105 000 policiers de terrain puissent être rapidement opérationnels. Sans quoi, les policiers seront mis en difficulté en cas d'interpellations difficiles et leur sécurité physique et juridique s'en trouvera menacée. C'est pourquoi il souhaite savoir comment le Gouvernement prévoit de mettre en place la formation des policiers aux nouvelles techniques d'interpellation, afin qu'ils soient opérationnels et sécurisés le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40738

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 août 2021](#), page 6376

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)